



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**

**Date de convocation :**  
07/12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Clara ROSE, Yasmine SEBAHOU, Jean-Philippe LECOINNET, Vanessa DENAYRE, Nicole HERISSON, Bernard COURCELLE, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Jérôme PARRILLA (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Denis OLIVE (pouvoir à Claude AYMERICH), Mélissa OBBIH (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Damien OTON (pouvoir à Caroline PAGÈS), Danielle POUDADE (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Absent : Daniel RENOULLEAU

Mr Yasmine SEBAHOU a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022/77 : CONVENTION PRE-OPERATIONNELLE DE PORTAGE FONCIER PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER OCCITANIE (EPF OCCITANIE)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune d'Ille sur Tet présente un parc de logements du centre-bourg ancien, marqué par un déficit d'éléments de confort. Le taux de vacance est d'environ 20%, représentant plus de 200 logements (dont 80 logements privés vacants depuis plus de 2 ans).

La commune d'Ille Sur Tet est donc engagée dans un projet de renouvellement urbain de son centre bourg et de valorisation de son patrimoine historique, et certaines actions ont d'ores-et-déjà été mises en place : instauration du permis de louer, du permis de diviser, interdiction de changement de destination des commerces, lancement de procédures de biens sans maîtres, recherche et sensibilisation auprès de tous les propriétaires de biens vacants notamment.

Par ailleurs, la commune d'Ille Sur Tet bénéficie du dispositif « Bourg-Centre Occitanie », et est lauréate du programme « Petites Villes de Demain », qui définit les stratégies et actions suivantes à engager concourant à la revitalisation du territoire :

- Renforcer l'attractivité du bourg centre.
- Conforter le positionnement du bourg centre dans son territoire
- Intégrer le développement durable dans tous les projets.

Ce projet de territoire sera formalisé par une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), actuellement en cours d'élaboration.

C'est dans ce contexte que la commune d'Ille Sur Tet a saisi l'EPF Occitanie aux fins d'un accompagnement dans la mise en œuvre de son projet, par le biais d'une convention foncière pré-opérationnelle permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires à la mise en œuvre de son projet de territoire.

Le Maire précise que cette convention permet d'établir un partenariat en l'état et les acteurs locaux afin d'encourager la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement destinées à répondre aux objectifs de développement durable des territoires. Les enjeux de cette démarche consistent, entre autres, à accélérer la mise en œuvre des opérations et à mobiliser les opérateurs compétents. L'EPF Occitanie pourra accompagner, via le projet de convention ci-annexé, la collectivité sur les aspects techniques, administratifs et juridiques en s'appuyant sur des dispositifs d'intervention adaptés.

**VU** la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN ;

**VU** les articles L 312-1 et L 312-2 du code de l'Urbanisme relatifs au projet partenarial d'aménagement ;

**VU** les décrets n°2008-670 du 2 juillet 2008 et n°2017-836 du 5 mai 2017 portant création de l'EPF Occitanie ;

**CONSIDERANT** que l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie est un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, habilité à procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières de natures à faciliter les opérations d'aménagement ;

**CONSIDERANT** que l'intervention de l'EPF Occitanie est définie au périmètre ci-annexé ;

**CONSIDERANT** que le projet annexé de cette convention pré-opérationnelle partenariale permettra de solliciter l'EPF Occitanie pour toute opportunité d'acquisition ;

**CONSIDERANT** que la présente convention vise à définir les engagements et obligations que prennent les parties pour conduire sur le moyen et long terme une politique foncière sur un périmètre défini.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le projet de convention ci-annexé.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et à la mettre en œuvre.

**IMPUTE** les dépenses correspondantes à cette affaire sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 14 décembre 2022

Le Maire



William BURGHOFFER

